

# Procédure pour l'encodage du Forms PPD 2023 – à destination des opérateurs

## Introduction

Les passeports Drive peuvent être distribués jusqu'au 30/11/2023 et seront distribués en 2 phases :

- Mi-mai : les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire pour le permis pratique.
- Mi-septembre : les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire pour le permis théorique.

Chaque opérateur encode les candidats au Passeport Drive (PPD) 2023 selon la procédure définie en interne (soit, via la personne désignée au sein de chaque opérateur, soit directement via le lien).

Afin d'assurer le suivi du dispositif et d'en mesurer au mieux la portée, nous insistons sur la précision des données encodées. Il est important de communiquer **l'adresse email du demandeur d'emploi** (ou du moins une personne de contact) et de **l'agent** qui l'accompagne. L'opérateur sélectionne également l'école de conduite choisie par le demandeur d'emploi.

La demande est à introduire via le lien suivant :

<https://forms.office.com/e/za73vpp2zg>

Merci de ne pas communiquer ce lien à l'extérieur. Les demandes ne seront traitées que si elles ont été encodées par un des opérateurs concernés.

## Support à l'entretien de faisabilité et de motivation

Pour le public dont la langue maternelle n'est pas le français, un outil vous est proposé pour évaluer le niveau de compréhension du français. Il s'agit d'un questionnaire de compréhension à la lecture pour lequel le demandeur d'emploi doit réaliser un sans-faute. [Vous trouverez ce document en annexe.](#)

Vous pouvez également vous aider de l'outil disponible sur le site du Forem [Estimer son niveau en langue \(leforem.be\)](#)

Il s'agit d'un outil auto-évaluatif que nous vous invitons à utiliser en entretien avec le demandeur d'emploi. L'évaluation du niveau de français reste de votre ressort.

## Questionnaire d'éligibilité

Voici une liste en support. Si une case rouge est sélectionnée, le candidat ne peut prétendre à l'obtention du Passeport Drive. Il faut notifier le refus au demandeur d'emploi (un courrier type est à votre disposition). Il faut conserver ce document en cas de plainte.

Vérifications à effectuer par les opérateurs	Oui	Non
1. Le DE a un niveau de diplôme inférieur au CESS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Le DE est bien dans une des catégories cibles de l'AGW (liste dans la communication)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. La personne est bien inscrite au Forem en tant que DE inoccupé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le DE est domicilié en Wallonie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Le DE a commencé une formation pratique auprès de l'auto-école de son choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Le DE est sous le coup d'une déchéance du droit de conduire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Le DE a par le passé déjà reçu un Passeport Drive pour la même partie de la formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Il apparaît dans les éditions précédentes que certains demandeurs d'emploi abandonnent en cours de parcours ou atteignent un taux d'absentéisme qui ne permet pas la réussite de l'examen. Il est important que le bénéficiaire mesure la rigueur nécessaire à l'issue positive du parcours et l'importance de suivre la formation dans son entièreté. Dès lors, nous vous proposons quelques **balises** destinées à soulever des interrogations chez le candidat.

- Le demandeur d'emploi a la capacité de se rendre dans une auto-école (coûts des transports en commun, horaire, accessibilité, etc).
- La formation est composée de 12 heures pour les cours théoriques et de 30 heures pour les cours pratiques. Le demandeur d'emploi doit être en mesure de suivre l'ensemble de la formation (42 heures réparties en 21 jours à prendre sur une période de 3 mois). Attention, le demandeur d'emploi doit être conscient que la formation se donne essentiellement en journée.
- Le demandeur d'emploi a des solutions de garde pour son enfant, y compris dans l'éventualité où les cours seraient dispensés en dehors des horaires scolaires.
- Le demandeur d'emploi doit être prêt à consacrer un temps d'étude additionnel en dehors des heures de la formation.
- Le demandeur d'emploi doit pouvoir expliquer en quoi l'obtention du permis est une plus-value dans son insertion.
- Le demandeur d'emploi a un projet professionnel.
- L'obtention du permis de conduire suppose de pouvoir disposer d'un véhicule et de pouvoir en assumer les coûts annexes.

Questions complémentaires utiles à l'introduction de la demande :

- Quel permis souhaitez-vous obtenir ? Cyclomoteur ou auto ? (impossible de changer par la suite : non négociable c'est un parcours AM 2 roues ou B)
- Auprès de quelle auto-école souhaitez-vous suivre la formation ? (nom et adresse du site). La liste des auto-écoles vous est transmise en annexe et est disponible sur le site du Forem.
- Avez-vous déjà obtenu votre attestation de réussite du permis théorique ? si oui, il convient de ne demander que la partie pratique de la formation.
- Quelle est la durée de validité de votre attestation de réussite ? Si la validité est dépassée, le DE doit tout recommencer. Attention s'il a déjà bénéficié d'un PPD, il n'y a plus droit.



**Si le demandeur d'emploi n'a pas d'adresse mail, vous pouvez utiliser la vôtre ou celle de votre service.** Vous recevrez ainsi le passeport drive et pourrez l'envoyer par courrier papier au DE. Vérifiez la bonne « orthographe » de l'adresse mail, une simple faute peut empêcher l'envoi du passeport à l'intéressé.e..

En cas de doublon (sur base d'une vérification du NISS) la demande ne sera enregistrée qu'une seule fois et l'équipe centrale de validation des permis sera avertie du doublon pour le traiter.



Il est important de s'assurer de l'**exactitude du numéro de registre national** (NISS) (double check !)



Informez le demandeur d'emploi de l'importance de revenir vers vous pour l'introduction de la demande de la partie pratique dès qu'il a **réussi** la partie théorique. Et vérifiez cette information avant d'introduire la demande pratique (en lui demandant le document de réussite de la partie théorique que vous pourrez envoyer par mail à l'adresse : [faq.passeportdrive@forem.be](mailto:faq.passeportdrive@forem.be))

Informez le demandeur d'emploi que sur base des justificatifs, il peut se faire rembourser les examens passés dans le centre d'examen (théorique, pratique et perception des risques) auprès de l'auto-école.

## Formulaire

Les champs marqués par un \* sont obligatoires.

Le Formulaire se présente en 3 parties :

### 1<sup>e</sup> partie : Informations générales :

Pour encoder cette partie, vous avez besoin du Prénom, Nom, Numéro National, Adresse e-mail et Numéro de téléphone du demandeur (c'est-à-dire du candidat pour qui vous demandez un Passeport Drive) ainsi que le Nom de l'auto-école choisie (merci de choisir dans le menu déroulant).

Une fois la 1<sup>e</sup> partie complétée, vous pouvez appuyer sur « suivant » afin de compléter la seconde partie.

**Passeport drive, mon feu vert pour l'emploi - introduction des demandes**

Ce formulaire (version unique et centralisée) permet d'enregistrer une demande en vue de la délivrance d'un Passeport Drive à un candidat reconnu dans les conditions.

Ce formulaire permet d'introduire : les demandes de suivi [pratique de l'édition 2022](#) et toutes les demandes des mesures suivantes.

\* Obligatoire

### Informations générales du demandeur d'emploi

1. Prénom du demandeur \*  
Entrez votre réponse
2. Nom du demandeur \*  
Entrez votre réponse
3. Numéro national du demandeur \*  
Format : chiffres consécutifs uniquement : 78065678912  
Entrez votre réponse
4. Adresse e-mail du demandeur \*  
Le demandeur recevra une confirmation finale par mail  
Entrez votre réponse

5. Numéro de téléphone du demandeur \*

*Format : chiffres consécutifs : 0488232323*

Entrez votre réponse

6. Nom de l'auto-école choisie \*

*Choisir dans la liste déroulante ci-dessous*

Sélectionnez votre réponse

7. Quel type de Permis est sollicité ? \*

Théorique

Pratique

Suivant

## 2<sup>e</sup> partie : Choix du type de permis :

- Introduisez une demande pour le permis souhaité et spécifiez votre structure.

**Passeport drive, mon feu vert pour l'emploi - introduction des demandes**

\* Obligatoire

### Partie Théorique

8. Quel Permis Théorique est sollicité ? \*

Théorique PERMIS AM - 2 roues - Cyclomoteurs

Théorique PERMIS B - Voiture

9. Quelle structure enregistre la demande de Permis Théorique du candidat ? \*

CPAS

MIRE

CISP - AID

CISP - ALEAP

CISP - CAIPS

CISP - Lire et écrire

CISP - UNESSA

Régie des Quartiers

Centre agréé par l'AVIQ

SAACE

Forem hors Construction

Forem Construction

10. Veuillez indiquer le nom complet de l'organisme qui enregistre la demande de Permis Théorique \*

*Ex. MIRE + nom ; CPAS + commune ; CISP+nom ; FOREM Centre+nom; CDC +nom*

Entrez votre réponse

### 3<sup>e</sup> partie : Coordonnées de l'opérateur (identique pour la partie théorique et pratique)

Merci d'introduire les coordonnées de l'agent d'accompagnement du demandeur d'emploi.

11. PR Adresse e-mail de la personne qui enregistre la demande de Permis Pratique \*  
*Si adresse générique, veuillez introduire un Nom et Prénom à la question 19*

Entrez votre réponse

12. PR Numéro de téléphone de la personne qui enregistre la demande de Permis Pratique \*  
*Si numéro général, veuillez introduire un Nom et Prénom à la question suivante*

Entrez votre réponse

13. PR Nom et Prénom de la personne qui enregistre la demande de Permis Pratique  
*A compléter si la réponse à la question 17 est une adresse générique ou celle à la question 18 est un n° général*

Entrez votre réponse

Précédent Envoyer

Ne communiquez jamais votre mot de passe. [Signaler un abus](#)

Si tout est en ordre, vous pouvez appuyer sur envoyer.

ATTENTION, vous ne pourrez pas revenir en arrière une fois que c'est « envoyé ».



## Confirmation

Après une vérification en interne si le candidat est bien éligible au Passeport Drive, celui-ci recevra son Passeport Drive théorique ou pratique via e-mail. L'opérateur sera également mis en copie (adresse e-mail encodée dans le Formulaire Forms).

Si le candidat n'est pas éligible au Passeport Drive, il recevra un e-mail le prévenant qu'il n'est pas éligible. L'opérateur sera également mis en copie (adresse e-mail encodée dans le Formulaire Forms).

ATTENTION, le Passeport Drive n'est valable qu'un mois après la réception par mail du Passeport Drive (date indiquée sur le Passeport Drive). Le candidat doit se présenter au plus tard le dernier jour de validité de son Passeport Drive pour s'inscrire dans l'auto-école reprise sur le Passeport Drive. Le candidat aura jusqu'au 22 décembre 2023 maximum pour s'inscrire.

L'auto-école doit lui faire signer un contrat afin que son inscription soit prise en compte.

Dès que le candidat a réussi son Permis théorique, il pourra revenir vers son opérateur afin que celui-ci l'inscrive pour le Permis pratique.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : [regiesiegecentral.secretariat@forem.be](mailto:regiesiegecentral.secretariat@forem.be)